

COMMUNE : 312 VOUGY

ARRONDISSEMENT : 74 BONNEVILLE

TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE BONNEVILLE

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 892 747	17,52	95,55	3 022 000	529 454	17,52	529 454
Taxe foncière non bâties (TFNB)	10 198	52,07	167,25	10 500	5 467	52,07	5 467
Taxe d'habitation (TH)	119 869	6,84	54,66	81 600	5 581	7,77	6 340
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	-
			Total	540 502	540 502	50,00	3 170
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	6,84	>>>	81 600	6 340	50,00	3 170

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Produit total souhaité	9		
Produit total de référence (total colonne 5)	540 502		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2024,
cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
0				179 011	0	2 560	- 290 992	- 10 471

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	544 431	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 109 421	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	435 010
---	---------	---	--	-----------	---	--	---------

À ANNECY

Le 15 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
MARIE-HELENE HEROU-DESBOLLLES
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 11/04/2024

Pour la Commune,



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 074-217403120-20240411-D2024_29-BF

S'LO

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Foncière bâtie :	201
sonnes de condition modeste	0
à réhabilitation, QPPV, Mayotte	176 062
Totaux industriels	365
Logements sociaux : exo de longue durée	498

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :	1 885
Dotation pour perte de THLV	>>>
Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
Base minimum	>>>
Localux industriels	>>>
Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	1 065 334
b. Par la loi	

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	1 426
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	81 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	13 742
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes e : hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,587548
d. Taux FB commune 2020	5,49
e. Taux FB département 2020	12,03

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	29,54	98,55	3,00000	95,55
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	68,12	170,30	3,05000	167,25
Taxe d'habitation (TH)	24,45	23,95	61,13	6,47000	54,66
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	13,93
b. Taux maximum de la majo	0,929

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

21,67